



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Inf.10.22
19 novembre 2011

Français
Original: Anglais

DIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Bergen, 20-25 novembre 2011
Point 10 (b) de l'ordre du jour

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

17^{ème} REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Bergen, Norvège, 17-18 novembre 2011

PROJET DE RAPPORT

Note: le présent rapport couvre les points de l'Ordre du jour examinés par le Conseil scientifique lors de ses réunions plénières. D'autres points portés à l'ordre du jour du Conseil scientifique ont été traités par les groupes de travail, dont les rapports ont été présentés dans le cadre du point 20 de l'ordre du jour et sont annexés au présent document.

Point 1 de l'Ordre du jour. Remarques préliminaires

1. M. John Mshelbwala (Nigéria), président du Conseil scientifique, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants, comprenant les conseillers, les conseillers nommés, les observateurs et le Secrétariat. Il a plus particulièrement salué les conseillers présents pour la première fois, ou de retour après de longues années, comprenant les membres du Conseil pour l'Australie, l'Equateur, l'Estonie, la Finlande, Israël, le Kazakhstan, le Monténégro, la Pologne et le Tadjikistan. Il a adressé des remerciements chaleureux au Gouvernement de la Norvège pour son accueil de la réunion.

2. M. Mshelbwala a souligné que les délibérations du Conseil joueraient un rôle clé dans les décisions que devait prendre prochainement la 10^{ème} COP de la CMS. Il a observé que le nombre de conseillers scientifiques ne s'était pas accru en proportion avec le nombre de Parties contractantes, et a rappelé à l'ensemble de celles-ci qu'elles ont le droit de nommer un conseiller scientifique. Il a remercié les Vice-présidents, MM. Colin Galbraith (Royaume-Uni) et Pierre Devillers (UE), les conseillers nommés pour les questions taxonomiques, thématiques et régionales, ainsi que le président du Comité permanent, M. Mohammad Saud A. Sulayem (Arabie Saoudite), pour leur assistance. Il a regretté que le conseiller nommé pour la faune néotropicale, M. Roberto Schlatter, ait fait part de son intention de cesser ses fonctions au Conseil pour des raisons de santé. M. Schlatter a été remercié pour les immenses contributions qu'il a faites aux travaux du Conseil scientifique et de la CMS durant des années.

3. M. Galbraith a exprimé son inquiétude du fait que de nombreuses espèces migratrices et leurs habitats restent encore sévèrement menacés d'extinction, dans les environnements tant marins que terrestres. Le changement climatique a également un impact énorme sur les espèces, les habitats et les populations humaines de par le monde. Mettre son mandat en conformité avec les besoins des populations humaines représente un défi particulier pour la CMS. Sur une note plus positive, la Convention a prouvé sa capacité à être extrêmement efficace. La CMS a renforcé les synergies et la collaboration avec les autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), et le développement de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) s'annonce prometteur. Compte tenu de la situation budgétaire à laquelle sont confrontés tous les États, il est nécessaire que le Conseil apporte des conseils scientifiques clairs concernant la priorisation et la focalisation des efforts à venir.

4. M. Devillers a remercié le président pour la façon dont il a animé le Conseil au cours de la période triennale écoulée. Il a cependant exprimé son inquiétude de voir le monde adopter une approche de plus en plus utilitaire et de moins en moins soucieuse des grandes valeurs de notre héritage naturel. La tâche de la Convention consiste en partie à ranimer le soutien du public à la conservation de la nature ; ce qui ne constitue pas le souci prioritaire du Conseil.

5. Prenant la parole au nom des autorités norvégiennes de gestion de l'environnement naturel, M. Øystein Størkensen (Norvège) a souhaité la bienvenue à Bergen à l'ensemble des participants. Au moment où commence la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, les questions de gouvernance représentent de sérieux défis tant au niveau des pays qu'à l'échelle du monde. La CMS est une organisation aguerrie qui a adopté de nombreuses résolutions et produit des directives abondantes au cours des dernières années, mais dans plusieurs parties du monde leur mise en œuvre se révèle problématique. Si les approches employées ne changent pas du tout au tout, il sera trop tard pour de nombreuses espèces et de nombreux habitats. Les menaces pour la biodiversité que représentent notamment les lignes électriques, les détritiques marins, la chasse non durable, et les impacts globaux du changement climatique requièrent des actions immédiates; 'faire comme d'habitude' ne permettra pas d'avancer. Il est nécessaire d'avoir de meilleurs instruments et des solutions innovantes, la conservation de la nature doit aller de pair avec son utilisation durable. La CMS doit se consacrer essentiellement aux activités qu'elle maîtrise le mieux. La Norvège est disposée à jouer pleinement son rôle, mais c'est l'ensemble de la Convention qui doit travailler en coopération – sous forme d'un réseau.

6. Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la CMS, a également souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement norvégien – ainsi que tous ceux qui ont pris part à la préparation de la COP10 et des réunions associées. Elle a insisté sur sa certitude du rôle essentiel joué à ce jour par le Conseil scientifique ; un rôle qui devra être encore renforcé au fur et à mesure que la Convention elle-même continuera de s'étendre. En 2010, la COP10 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a adopté un nouveau Plan d'action sur la biodiversité à l'horizon 2020, qui confirme le rôle directeur de la CMS concernant la conservation des espèces migratrices.

7. Le slogan de la COP10 de la CMS, « travailler en réseaux pour les espèces migratrices », a pour objet le passage d'une approche par espèces à une approche de conservation d'habitats au moyen de réseaux écologiques et de réseaux de sites critiques. La CMS ne se propose pas de

créer de nouveaux réseaux qui lui seraient propres, mais de compléter les réseaux existants et de combler leurs lacunes actuelles.

8. Mme Mrema a souhaité la bienvenue aux nouveaux conseillers qui se sont joints pendant la période triennale écoulée, y compris ceux désignés par de nouvelles Parties contractantes, et a encouragé toutes les Parties n'ayant pas encore désigné un conseiller scientifique à le faire. Elle a observé qu'à l'issue de la COP10, divers conseillers quitteraient le Conseil, dont certains après de longues années de participation à ses travaux. Elle les a tous remerciés pour l'assistance apportée à la CMS, en particulier le conseiller nommé pour les oiseaux, M. John O'Sullivan, et le conseiller nommé pour la faune néotropicale, M. Roberto Schlatter.

9. Prenant la parole à la Conférence des Nations Unies sur la science et les affaires du monde, tenue à Berlin en juillet 2011, le Secrétaire général des Nations Unies a souligné la nécessité de rassembler les scientifiques et les hommes d'État dans l'intérêt commun de la société. L'IPBES a été mis en place pour jouer un rôle consultatif similaire à celui du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La CMS et les autres AME continuent de suivre de près les premiers pas de cette nouvelle plateforme.

10. Un des défis que doit relever le Conseil scientifique au cours des années à venir sera d'améliorer son efficacité en optimisant ses travaux intersessionnels et en renforçant la participation des conseillers au travail quotidien de la CMS. Le processus engagé sur la Structure future fournit un cadre à ces améliorations et il pourrait être temps que le Conseil prenne l'initiative des réformes institutionnelles dont il a besoin. Les réunions du Conseil commencent à ressembler à des 'mini-COP'. Est-ce vraiment la meilleure façon d'aller de l'avant pour le Conseil ? Le Conseil devrait donc également se poser des questions sur lui-même et réfléchir à son avenir.

11. Les espèces migratrices affrontent actuellement un risque d'extinction plus grave que lors de la première fixation d'objectifs mondiaux pour la biodiversité. Le rôle de la CMS et des avis consultatifs du Conseil scientifique est donc plus crucial que jamais. Les réussites dans le domaine de la conservation, comme par exemple la vigogne (*Vicugna vicugna*) dans les Hautes Andes, ou l'aigle ibérique (*Aquila adalberti*) en péninsule Ibérique, prouvent que la mission n'est pas une mission impossible.

Point 2 de l'Ordre du jour. Adoption de l'Ordre du jour

12. Le président a sollicité tous commentaires de fond ou propositions d'amendements à l'ordre du jour provisoire, à l'ordre du jour provisoire annoté, et au calendrier provisoire. Aucun n'a été formulé.

Résultats et actions

Les documents PNUE/CMS/ScC17/Doc.1/Rev.2 *Ordre du jour provisoire* et PNUE/CMS/ScC17/Doc.2/Rev.1 *Ordre du jour annoté et calendrier des réunions provisoires* ont été adoptés par consensus sans amendements.

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les activités intersessionnelles 2009-2011

13. Le président a invité les participants à se référer au document PNUE/CMS/Conf.10.8 Rapport du président du Conseil scientifique, qui présente un compte-rendu complet des activités intersessionnelles du Conseil.

14. Il a invité M. Galbraith (vice-président, UK) à présenter une brève mise à jour portant sur sa participation à la récente réunion de l'IPBES, tenue à Nairobi en octobre 2011.

15. M. Galbraith a indiqué que cette réunion s'était penchée sur quatre points principaux : (i) la mise en place de l'IPBES soit comme organe des Nations Unies, soit comme organisme indépendant soutenu par les Nations Unies – une distinction subtile qui reste à déterminer ; (ii) la nature centralisée ou dispersée du secrétariat qui desservira l'IPBES, et sa localisation ; (iii) la façon dont les évaluations scientifiques de l'IPBES seront communiquées aux décideurs ; (iv) la façon dont s'organisera la coopération entre AME et autres acteurs dans le cadre de l'IPBES. Une autre réunion sera tenue en avril 2012, date à laquelle certaines des questions en suspens en termes de politiques et de structures pourront avoir été clarifiées, ce qui laisserait du champ à la CMS pour contribuer au débat sur les questions purement techniques.

16. Répondant à une question de M. Devillers, M. Galbraith a confirmé qu'il est nécessaire, tant pour le Conseil scientifique que pour la CMS dans son ensemble, de trouver un moyen de contribuer au processus de l'IPBES en fournissant des informations susceptibles de s'intégrer directement dans l'ensemble des évaluations de l'IPBES.

Résultats et actions

Le Conseil a pris note du document PNUE/CMS/Conf.10.8 *Rapport du président du Conseil scientifique*, ainsi que de la mise à jour présentée oralement par M. Galbraith (vice-président).

Point 4 de l'ordre du jour : Information sur le processus intersessionnel concernant la Structure future de la CMS

17. Le président du groupe de travail sur la structure future, M. Olivier Biber (Suisse), a prié les participants de se référer aux documents PNUE/CMS/Conf.10.20 *Convention sur les espèces migratrices: Structure future Phase III* (rapport de synthèse) et PNUE/CMS/Inf.10.14.10 *Convention sur les espèces migratrices : Structure future Phase III* (Documentation détaillée). Il a brièvement résumé le processus en trois phases qui a été suivi, à savoir : évaluation des questions clés identifiées par les Parties contractantes ; formulation de mesures possibles pour les résoudre ; et élaboration de trois options distinctes pour être prise en considération à la COP10.

18. Ces trois options sont :

Option 1 – des réformes essentielles qui pourraient pratiquement être mises en œuvre en une seule période d'intersession, à condition de commencer aussitôt après la COP10.

Option 2 – Les réformes de l'option 1, plus des mesures additionnelles qui pourraient prendre jusqu'à deux périodes d'intersession et entraîner des coûts supplémentaires.

Option 3 – Les réformes des options 1 et 2, plus des mesures additionnelles davantage dans le long terme, du fait qu'elles nécessiteraient probablement des amendements aux

textes juridiques des instruments de la famille CMS. Elles supposeraient également des coûts supplémentaires.

19. M. Devillers (vice-président, Belgique), avec le soutien de M. Fernando Spina (Italie), a félicité M. Biber et le groupe de travail sur la structure future pour l'énorme quantité de travail effectué minutieusement, mais a mis en garde contre une dérive qui, en privilégiant « l'efficacité », pourrait se traduire par une Convention moins efficace. La CMS dispose de moyens budgétaires très modestes et les moyens nécessaires devrait lui être donnée afin qu'elle puisse agir davantage, dans une conjoncture marquée par des menaces sans précédent contre la biodiversité. Il est également important de ne pas modifier la structure et le mode de fonctionnement du Conseil scientifique, qui sert depuis de nombreuses années la Convention avec beaucoup de succès. Le principe selon lequel les conseillers sont nommés par une Partie contractante mais ne représentent pas celle-ci est particulièrement important, et la politisation excessive du Conseil, selon l'exemple observé dans d'autres conventions internationales, serait un recul considérable.

20. Le président a indiqué qu'il s'agissait moins de changer la structure du Conseil que son *modus operandi*. Il devient de plus en plus coûteux de le réunir deux fois par an et il pourrait être nécessaire de rechercher des solutions de remplacement.

21. M. Devillers est estimé qu'il pourrait être possible de remplacer la réunion intermédiaire du Conseil par une réunion plus restreinte, ouverte aux Parties contractantes désireuses de prendre à leur charge la participation de leurs conseillers désignés. Cependant, il est vital que la réunion du Conseil préliminaire à la COP reste un forum où la participation de tous les conseillers est non seulement bienvenue, mais activement encouragée.

22. M. James Williams (Royaume-Uni) a approuvé le commentaire du président portant sur le *modus operandi* du Conseil et a exprimé sa crainte que les délibérations de celui-ci ne soient pas toujours fondées sur des bases aussi diverses qu'elles devraient l'être.

23. A la demande des participants, M. Biber a expliqué que les différences entre les trois options produites par le processus sur la structure future portent essentiellement sur des aspects de calendrier et de coût. Il a cependant fait observer que les coûts de l'option 3 plus élevés à court terme seraient largement équilibrés par les économies réalisées à l'avenir, soulignant la nécessité d'adopter un point de vue à long terme.

24. Le président a chargé M. Biber (président du groupe de travail sur la structure future) d'animer un petit groupe de rédaction, composé de MM. Akankwasah Barirega (Ouganda) et Devillers (vice-président, Belgique), et Mmes Narelle Montgomery (Australie) et Malta Qwathekana (Afrique du Sud). La tâche de ce groupe est de préparer une brève synthèse des trois options concernant la structure future qui ont été préparées pour soumission à la COP10. Sur la base de cette synthèse, le Comité arrêterait ses conclusions sur ce point durant la seconde journée de sa réunion.

Reprise de ce point de l'ordre du jour le jour 2, 18 novembre 2011

25. M. Biber (Suisse) a présenté sa synthèse simplifiée du processus sur la structure future sous le titre « Le Conseil scientifique a identifié les activités et sous-activités qui suivent, parties des options 1 et 2, comme importantes pour ses travaux et son avenir ». Ce document est composé d'informations extraites du document PNUE/CMS/Inf.10.14.10 *Convention sur*

les espèces migratrices : Structure future Phase III. M. Biber a brièvement expliqué le contenu du document de synthèse.

26. La discussion du document a donné lieu à des interventions par MM. Barirega (Ouganda), Galbraith (vice-président), Devillers (vice-président) et Jean-Philippe Siblet (France), Mmes Margi Prideaux (Réseau pour la faune migratrice) et Qwathekana (Afrique du Sud), et MM. Spina (Italie) et Nigel Routh (Australie et vice-président du groupe de travail sur la structure future).

27. M. Biber a suggéré de présenter à la COP la proposition ainsi conçue : « Le Conseil scientifique a identifié les activités et sous-activités qui suivent, parties des options 1, 2 et 3, comme importantes pour ses travaux, particulièrement l'activité 3 de l'option 1 et les activités 7 et 15 de l'option 2. Le Conseil scientifique souhaite par ailleurs être associé à l'examen et à la mise en œuvre éventuels de ces activités. »

Résultats et actions M. Biber a été prié de finaliser sa proposition pour soumission à la COP.

Point 5 de l'ordre du jour : Extension à l'horizon 2014 du plan stratégique 2006-2011 de la Convention

28. M. Borja Heredia (Administrateur chargé des questions scientifiques et techniques, Secrétariat) a présenté les documents PNUE/CMS/Conf.10.21 *Contribution du Secrétariat de la CMS à la mise en œuvre du Plan stratégique 2006-2011 (période triennale 2008 - 2011)*; PNUE/CMS/Conf.10.22 *Plan stratégique mis à jour 2006-2014*; et PNUE/CMS/Res10.5/Rev.1 *Projet de résolution sur le plan stratégique de la CMS pour 2015-2020*.

29. Il a exposé le processus à suivre pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique. La nécessité de ce processus a été examinée lors de la dernière réunion du Comité permanent, suite à la discussion du processus relatif à la structure future. Il a également été convenu, lors de cette réunion, de prolonger le plan en cours jusqu'en 2014, avec certains amendements pour le mettre à jour. Le document Conf. 10.21 est une synthèse des activités menées par le Secrétariat en application du plan 2008-2011. Le document Conf. 10.22 est une proposition de prolonger le plan en cours jusqu'en 2014. Enfin, le projet de résolution 10.5 Rev 1 concerne la mise en place d'un groupe de travail et des termes de référence pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique portant sur les années 2015 à 2020.

30. Le Comité permanent a recommandé de ne pas faire de changements de fond au document Conf. 10.22, qui prolonge la structure et les objectifs du plan stratégique en cours jusqu'en 2014, en rajoutant les activités prévues par les résolutions soumises à la COP10, p.ex. celle en rapport avec le changement climatique, les réseaux écologiques et les maladies de la faune. Le document incorpore également diverses activités en cours qui ont débutées ces dernières années, telles que les espèces exotiques invasives. Il s'agit là d'un problème transversal qui affecte de nombreuses espèces migratrices. D'autres sujets abordés comprennent les obstacles aux migrations, tels que les lignes électriques et les infrastructures de transport desservies par ces lignes électriques. Le projet de résolution 10.5 Rev 1 expose le processus à suivre pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique en vue de le soumettre à la COP11.

31. Le président a sollicité les commentaires des conseillers.

32. Mme Qwathekana (Afrique du Sud), se référant à l'alinéa 4 du projet de résolution 10.5, a demandé s'il serait possible de prier le Secrétariat de faciliter l'évaluation externe. Elle a également demandé, à propos des termes de référence du groupe de travail sur le plan stratégique, s'il était possible de proposer un calendrier de travail pour les activités du groupe.

33. Mme Mrema (Secrétaire exécutive) a répondu qu'il n'était pas prévu que l'évaluation externe soit mise en œuvre par le Secrétariat, du fait que cette évaluation repose sur des informations transmises par le Secrétariat lui-même, les Parties et les organisations partenaires sur la contribution de chacun d'entre eux à la mise en œuvre du plan stratégique en cours. En revanche, le Secrétariat apportera son appui aux travaux de l'évaluation externe.

34. Mme Qwathekana a demandé que cette délégation de responsabilité soit exprimée explicitement dans la résolution. M. Mshelbwala a suggéré d'ajouter, après le paragraphe du projet de résolution commençant par « prie également », un nouveau paragraphe ou une phrase ainsi libellés : « Et prie en conséquence le Secrétariat de faciliter l'évaluation externe ».

35. Suite à l'intervention de Mme Qwathekana, M. Størkersen (Norvège) a soutenu sa suggestion d'amendement aux termes de référence du groupe de travail et ajouté qu'il serait important que le groupe de travail prenne en compte les recommandations émises par d'autres AME. Il s'est ensuite interrogé sur la nature du groupe de travail à mettre en place. Un groupe à durée illimitée ? de membres désignés ? une société de consultance ? Il pourrait être judicieux de désigner des membres du Comité permanent, p. ex. un de chaque région. Cela pourrait être préférable à l'utilisation coûteuse de consultants.

36. M. Williams (UK) a exprimé des inquiétudes concernant la formulation et l'évaluation chiffrée à produire pour le plan stratégique. Ses préférences iraient à un plan stratégique davantage focalisé sur les résultats, avec des objectifs chiffrés permettant d'apprécier les progrès réalisés. La relation entre le plan stratégique et la cible Aichi pour la biodiversité doit être sans aucune ambiguïté.

37. M. Siblet (France) a mis en doute la nécessité d'inclure les espèces exotiques invasives parmi les menaces les plus sérieuses à l'encontre des espèces migratrices, telles qu'énumérées par l'objectif 2.6 du document Conf 10.22. Il a déclaré que la Convention ne saurait être présente sur tous les fronts et exprimé l'opinion que les espèces exotiques sont déjà amplement couvertes par d'autres instruments.

38. M. Devillers (vice-président, UE) a estimé, comme M. Siblet, que la CMS doit se concentrer sur les domaines où son expertise est supérieure, et que d'autres organisations s'occupent des espèces exotiques invasives.

39. Suite à ces prises de position, diverses interventions par MM. Barry Baker (conseiller nommé pour les captures accessoires), Taej Mundkur (conseiller nommé pour la faune asiatique) parlant en qualité de président du groupe de travail sur les itinéraires aériens, Mme Ana Agreda (Équateur), MM. Kuppusamy Sivakumar (Inde) et Djibril Diouck (Sénégal) ont fait valoir le caractère important de l'impact négatif des espèces exotiques invasives sur les espèces migratrices.

40. M. Alfred Oteng-Yeboah (conseiller nommé pour la faune africaine) a demandé quelle serait la meilleure façon pour la CMS de coopérer avec les autres AME sur la question des espèces exotiques invasives pour assurer une synergie en répondant aux inquiétudes du Conseil scientifique.

41. M. David Morgan (CITES) a indiqué en réponse que la CITES coopère avec le groupe de travail *ad hoc* de la CDB plutôt que de travailler seule sur cette question.

42. La conclusion du président a été que les espèces exotiques invasives ont un impact considérable sur les espèces migratrices. Cependant, d'autres organismes s'attachent à résoudre ce problème avec diverses mesures d'intervention. Faut-il le considérer comme une priorité de mise en œuvre à soumettre à la prochaine COP ?

43. M. Heredia a remercié tous les conseillers qui ont produit des commentaires et leur a indiqué que bonne note a été prise de leurs interventions. Il a souligné que la CMS consacrerait des travaux ciblés à l'impact des espèces exotiques invasives sur les espèces migratrices. Il n'est pas question de faire double emploi avec d'autres initiatives telles que la CDB, la Convention de Berne en Europe, ou la Convention de Barcelone en Méditerranée. L'objet de la proposition est de produire une valeur ajoutée sur le sujet par l'étude des impacts concrets des espèces exotiques invasives sur les espèces migratrices. Tel est le processus envisagé pour la période triennale à venir.

44. M. Devillers a suggéré de rendre plus clair l'accent mis sur les aspects propres aux espèces migratrices grâce à des formulations plaçant l'approche des problèmes posés par les espèces exotiques invasives « dans le cadre des spécificités de la CMS ».

Reprise de ce point de l'ordre du jour le jour 2, 18 novembre 2011

45. M. Heredia (Secrétariat) a introduit un amendement déposé par Mme Qwathekana (Afrique du Sud) au projet de résolution 10.5 Rev. 1.

46. Cet amendement consiste en un nouvel alinéa, suivant le paragraphe 5, libellé comme suit : « *Prie également* le Secrétariat de faciliter le processus d'évaluation ».

47. Le président a invité les conseillers à approuver le projet de résolution à soumettre à la COP, sous réserve de l'inclusion des amendements proposés.

Résultats et actions

Le Secrétariat a pris bonne note de la discussion sur la question des espèces exotiques invasives.

Le Conseil scientifique a approuvé le projet de résolution 10.5 Rev.1 pour transmission à la COP.

Point 6 de l'ordre du jour : Contribution potentielle du Conseil scientifique à la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

48. M. Galbraith (vice-président, UK) a formulé le souhait d'apporter divers amendements au document PNUE/CMS/Res.10.8 Projet de résolution sur *La coopération entre la Plateforme*

intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et la CMS. Il s'est proposé de les rédiger à temps pour examen par le Conseil au cours de la seconde journée de sa réunion (18 novembre).

Reprise de ce point de l'ordre du jour le jour 2, 18 novembre 2011

49. Se référant au projet de résolution 10.8, M. Galbraith (vice-président, UK) a indiqué qu'il y avait incorporé quelques amendements à la suite de la réunion de l'IPBES qui s'est tenue à Nairobi en octobre. Ces amendements ont été soumis pour examen aux participants sous forme de suivi de modifications sur traitement de texte.

Résultats et actions

Le projet de résolution 10.8, tel qu'amendé par M. Galbraith, a été approuvé par le Conseil scientifique pour transmission à la COP.

Point 9 de l'ordre du jour : *Modus operandi* en cas d'urgence concernant des espèces couvertes par la CMS

50. Mme Aline Kühl (Secrétariat) a présenté les documents PNUE/CMS/Conf.10.38 *Modus operandi pour urgences en matière de conservation* et PNUE/CMS/Res.10.2 *Projet de résolution sur un Modus operandi pour urgences en matière de conservation*. Elle a rappelé que l'article V de la Convention prévoit des actions d'urgence et les documents présentés sollicitent un mandat correspondant de la COP. Il est nécessaire de déterminer à quel moment le Secrétariat de la CMS doit intervenir pour alerter les Parties et les organisations compétentes quand survient une situation comme les mortalités de masse affectant l'antilope Saïga (*Saiga tatarica*) ou l'épizootie de grippe aviaire H5N1 hautement pathogène.

51. Elle a sollicité des commentaires sur le projet de résolution et rappelé aux conseillers que le Comité permanent en a déjà approuvé une version antérieure.

52. Des propositions d'amendement ont été avancées par Mme Qwathekana (Afrique du Sud), M. Spina (Italie), Mmes Nicola Crockford (BirdLife International) et Lindsey McCrickard (FAO), et MM Barirega (Ouganda), Størkersen (Norvège) et Mundkur (conseiller nommé, faune asiatique).

53. M. Devillers (vice-président, UE) a insisté sur la nécessité de disposer d'une procédure permettant d'intervenir en cas de crise réelle, tout en évitant d'accaparer le Secrétariat avec des problèmes mineurs. Les questions clés sont quand agir, et comment.

54. Le président a invité les conseillers Qwathekana, Spina, Barirega, Størkersen et Mundkur, ainsi que les observateurs Crockford (BirdLife International) et McCrickard (FAO), à se concerter avec Mme Kühl pour finaliser leurs propositions d'amendements, de façon à pouvoir les examiner lors de la séance du 18 novembre du Conseil scientifique.

Reprise de ce point de l'ordre du jour le jour 2, 18 novembre 2011

55. Mme Kühl (Secrétariat) a soumis les propositions d'amendements au projet de résolution 10.2 sous forme de suivi de modifications sur traitement de texte.

56. M. Baker (conseiller nommé pour les captures accessoires) a signalé qu'il conviendrait de faire des corrections terminologiques dans les références à la haute mer.

57. Mr Barirega (Ouganda), avec le soutien de M. Devillers (vice-président, UE) a considéré que la définition d'une 'urgence' est quelque peu restrictive ; il faudrait se référer à l'étendue de l'aire de répartition, à l'intégrité écologique et à la santé animale.

58. M. Baker (conseiller nommé pour les captures accessoires) a indiqué qu'il serait important de conserver une certaine flexibilité permettant de travailler au cas par cas, plutôt que d'être trop prescriptif.

Résultats et actions

La version révisée du projet de résolution 10.2 a été approuvée par le Conseil pour transmission à la COP, sous réserve d'inclure un amendement supplémentaire pour traiter le problème signalé par M. Barirega.

Point 10 de l'ordre du jour : Sites critiques et réseaux écologiques pour les espèces migratrices

59. M. Heredia (Secrétariat) a présenté les documents PNUE/CMS/Conf.10.39/Rev.1 *Sites critiques et réseaux écologiques pour les espèces migratrices* et le projet de résolution PNUE/CMS/Res.10.3/Rev.1 sur *Le rôle des réseaux écologiques dans la conservation des espèces migratrices*.. Il a en particulier fait observer que le projet de résolution 10.3 en appelle notamment au Conseil scientifique pour mener à bien, au cours de la période triennale à venir, une évaluation des réseaux existants, en termes de leur capacité de réponse aux besoins des espèces migratrices.

60. Au cours de la discussion, des amendements ont été proposés par MM. Torbjörn Ebenhard (Suède) et Colin Limpus (conseiller nommé pour les tortues marines), Mme Marie-Christine Grillo-Compulsione (ACCOBAMS), MM. Williams (UK) et Mundkur (conseiller nommé pour la faune asiatique), et Mmes Prideaux (Migratory Wildlife Network) et Crockford (BirdLife International).

Résultats et actions

Les participants ont approuvé le projet de résolution, sous réserve d'y incorporer des amendements visant les points soulevés au cours de la discussion. Le président a invité tous les auteurs de contributions à se mettre en rapport avec le Secrétariat pour s'assurer que leurs commentaires seraient pris en compte.

Point 14 de l'ordre du jour : Impacts des débris marins sur les espèces migratrices

61. M. Routh (Australie) a illustré par une présentation le contexte du projet de résolution PNUE/CMS/Res.10.4 sur les *débris marins*. Il s'agit d'un sujet remontant au ScC 16, à la suite duquel le projet de résolution a été retravaillé, puis examiné par le Comité permanent à sa dernière réunion.

62. Environ 60 à 80% des débris marins sont du plastique, et 80% trouvent leur origine à terre. Les débris marins restent pourtant un problème caché, avec environ 70% reposant au

fond de la mer. Il est donc probable que tant leur volume que leurs impacts sont largement sous-estimés. Le changement climatique a toutes les chances d'exacerber le problème, par exemple en intensifiant le déversement de débris charriés par les inondations. Les impacts des débris marins se font sentir sur des espèces migratrices qui comprennent des espèces inscrites aux listes de la CMS et des groupes tels que les tortues caret, les tortues vertes, les oiseaux de mer, les requins, les cétacés, les dugongs et les phoques. Plus de 250 espèces en tout sont affectées. Les conséquences comprennent également des coûts économiques, sociaux et culturels importants. Cependant, les débris marins sont un problème susceptible d'être évité, mais les solutions nécessaires sont à l'échelle régionale et globale.

63. Au cours de la discussion, sont intervenus MM. Størkersen (Norvège), Williams (UK), Baker (conseiller nommé pour les captures accessoires), Carlo Custodio (Philippines), Sivakumar, (Inde), Mark Simmonds (Observateur pour le Luxembourg), Samuel Kasiki (Kenya), Oteng-Yeboah (conseiller nommé pour la faune africaine) et Routh (Australie).

Résultats et actions

Les participants ont approuvé le projet de résolution dans son principe, sous réserve de l'inclusion d'autres amendements qui pourraient naître de leur discussion. Le président a invité tous les auteurs de contributions à se mettre en rapport avec le Secrétariat pour s'assurer que leurs commentaires seraient pris en compte.

Point 15 de l'ordre du jour : Programme des petites bourses (SGP)

15.1 Rapport sur les petites bourses (SGP)

15.2 Directives révisées pour le SGP

64. M. Heredia (Secrétariat) a présenté les documents PNUE/CMS/ScC.17/Doc.10 *Rapport sur le programme des petites bourses* et PNUE/CMS/Conf.10.43 *Directives révisées pour le fonctionnement du programme des petites bourses*.

65. Ce dernier document contient des propositions de directives sur le fonctionnement possible du SGP au cours de la période triennale à venir. M. Heredia a souligné que, si le SGP doit continuer de s'en remettre pour son fonctionnement aux contributions volontaires additionnelles, il reste possible de trouver des bailleurs pour de bons projets.

66. Mme Cristina Morales Palarea (Paraguay) et M. Zeb Hogan (Conseiller nommé pour les poissons) ont exprimé leur soutien appuyé au programme des petites bourses (SGP) et aux directives proposées.

67. M. Omar Rocha (Bolivie) a présenté un rapport concis sur le projet relatif aux flamants des Hautes Andes, qui a bénéficié du soutien du SGP.

68. M. Williams (UK) a suggéré des améliorations possibles en trois endroits spécifiques des directives proposées.

Résultats et actions

Les participants ont pris bonne note du *Rapport sur le SGP* et approuvé pour transmission à la COP les *Directives révisées pour le fonctionnement du SGP*.

Point 16 de l'ordre du jour : Statut de conservation des espèces inscrites à l'annexe I de la CMS

69. Mme Kühl (Secrétariat) a présenté le document PNUE/PNUECMS/ScC17/Doc.7/Rev.1 *Statut de conservation des espèces inscrites à l'annexe I* et sollicité les commentaires des participants, surtout concernant le tableau 1 du document.

70. M. Hogan (conseiller nommé pour les poissons) a rendu compte de l'examen de ce tableau par le groupe de travail sur les mammifères marins, qui a conclu que son approche et son format semblaient de nature à satisfaire aux besoins des Parties en termes d'informations. Il est nécessaire de procéder à des recherches pour couvrir les espèces non encore évaluées par le biais de la Liste rouge ou d'autres processus. Le meilleur moyen de permettre aux Parties l'accès aux données serait d'entretenir une base de données en ligne régulièrement mise à jour. Le groupe a recommandé que le Secrétariat recherche les ressources nécessaires pour l'assistance technique nécessaire en matière de technologie de l'information.

71. M. Limpus (conseiller nommé pour les tortues marines) a informé les participants qu'une évaluation globale des tortues vient d'être menée par la Liste rouge de l'UICN. Cependant, la Liste rouge a une faiblesse qui est de recourir à l'approche par espèces entières. Pour de nombreuses espèces, une approche à plus petite échelle, au niveau de l'unité de gestion, est nécessaire. L'évaluation des tortues marines a été récemment facilitée par la base de données en ligne de la CMSC sur les tortues marines. Malheureusement cette base de données vient de s'interrompre, en raison d'un changement de plateforme. Cette approche pourrait être transposée à la plupart des espèces. Elle permet de cartographier la distribution, l'abondance, les sites de reproduction, les tendances démographiques et les itinéraires de migration. Une amélioration supplémentaire serait apportée par l'inclusion de données de télémétrie par satellite. M. Limpus serait très en faveur d'initiatives du Secrétariat pour produire un instrument de ce type.

72. Mme Kühl a suggéré qu'il serait nécessaire que les experts de ce domaine se réunissent, afin de mettre en place des références de base et de repérer les lacunes dans les listes existantes d'espèces migratrices. Parmi les bases de données existantes susceptibles de fournir un bon point de départ, on peut citer la Liste rouge de l'UICN et l'Indice planète vivante.

73. M. Devillers (vice-président, UE) a souligné le risque de double emploi. Il a également estimé que l'approche décrite par M. Limpus supposait probablement un volume de travail excessif. La nouvelle Liste rouge de l'UICN, plus détaillée, doit rester la référence standard et la CMS ne devrait intervenir que lorsque les données de l'UICN sont estimées insuffisantes. Il serait important d'envisager les espèces à l'échelon de l'unité d'évolution ou de gestion.

74. M. Hogan (conseiller nommé pour les poissons) a suggéré que la CMS pourrait apporter de la valeur ajoutée en collectant des informations sur les comportements migratoires, souvent ignorés par le processus de Liste rouge de l'UICN. Il serait utile de travailler avec l'UICN pour faciliter la collecte de cette information, par exemple à l'occasion des ateliers d'évaluation de la Liste rouge.

75. MM. Spina (Italie), Bill Perrin (conseiller nommé pour les mammifères aquatiques), et Moustafa Fouda (Egypte) ont formulé d'autres commentaires dans le même sens.

76. Pour conclure, Mme Kühl a mentionné que le projet de base de données MoveBank hébergé par l'Institut Max Planck d'ornithologie pourrait valoriser les données de mouvements des animaux collectées par satellite en les conservant et analysant. Un des responsables de MoveBank, M. Martin Wikelski, doit faire une présentation à l'occasion d'un événement parallèle durant la COP.

Résultats et actions

Le Conseil a pris bonne note du document PNUE/CMS/ScC17/Doc.7/Rev.1 *Statut de conservation des espèces inscrites à l'annexe I* et approuvé le format proposé.

Le secrétariat a pris bonne note de la discussion sur l'évaluation du statut de conservation et, plus tard au cours de la réunion, s'est vu communiquer par M. Mundkur (conseiller nommé pour la faune asiatique) des commentaires conduisant à améliorer le document.

Point 17 de l'ordre du jour : Tâches du Conseil scientifique émanant notamment des résolutions, des recommandations et autres décisions de la Conférence des Parties :

PNUE/CMS/Res.10.23 projet de résolution sur *les actions concertées et les actions coopératives*

17.1 Mesures concertées pour certaines espèces/certains groupes de l'annexe I

PNUE/CMS/Conf.10.12 *État d'avancement sur les actions concertées et autres actions pour les espèces de la CMS non couvertes par un instrument de l'article IV*

PNUE/CMS/Inf.10.28 Activités rapportées par les Parties sur les espèces visées par des actions concertées

17.2 Actions coopératives pour des espèces/des groupes de l'annexe II

PNUE/CMS/Conf.10.36 *Amélioration de l'efficacité des mesures de promotion de la conservation et de la gestion durable d'espèces inscrites à l'annexe II – conséquences pour le processus CMS d'« actions coopératives »*

77. Mme Kühl a présenté les documents ci-dessus, en rappelant que les actions concertées s'appliquent aux espèces de l'annexe I, et les actions coopératives à celles de l'annexe II. Le retrait d'espèces des listes d'actions concertées ou coopératives n'est intervenu qu'à la COP 8 ; toutes les autres COP ont ajouté des espèces, mais la mise en œuvre bien souvent n'a pas suivi. Le projet de résolution 10.23 se propose d'y remédier.

78. M. Perrin (conseiller nommé pour les mammifères aquatiques) a fait rapport de la discussion en profondeur, au sein du groupe de travail sur les mammifères aquatiques, du projet de résolution 10.23, et de son approbation de principe avec des suggestions de modifications mineures. Le groupe de travail a proposé l'inclusion du narval (*Monodon monoceros*) et des sous-espèces d'épaulard (*Orcinus orca*) fixées dans le Pacifique Nord à l'annexe I (voir document PNUE/CMS/ScC17/Doc.9 *Espèces de mammifères aquatiques pour lesquelles il n'est pas prévu d'accords au cours du triennat à venir mais qui peuvent venir à l'attention du Conseil scientifique pour consulter une synthèse de leur statut*).

79. M. Mundkur (conseiller nommé pour la faune asiatique), en sa qualité de président du groupe de travail sur les itinéraires aériens, a relevé divers points mineurs relatifs à la liste des espèces de l'annexe I du document ScC17/Doc.7/Rev.1. La marmaronette marbrée (*Marmaronetta angustirostris*), le fuligule nyroca (*Aythya nyroca*) et l'Erismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*) sont couverts par l'instrument relatif aux voies de migration d'Asie centrale, et à ce titre il convient d'ajouter le mot « oui » dans les colonnes appropriées concernant ces trois espèces.

80. M. Devillers (vice-président, UE) a apporté une clarification quant aux circonstances conduisant au retrait d'une espèce des annexes. Il est nécessaire de distinguer entre espèces de l'annexe I et de l'annexe II. Pour l'annexe II, les Parties tentent normalement de conclure des accords. Il est justifié de retirer une espèce une fois que l'accord correspondant est conclu, ou que le Conseil scientifique a conclu à l'inutilité d'un tel accord. La liste doit rester dynamique. L'annexe I est une liste d'espèces pour lesquelles il est estimé souhaitable d'avoir un accord et une espèce ne devrait pas, en principe, en être retirée. Le Conseil scientifique est chargé des actions concertées, mais ni des accords, ni des MdE, ni des autres instruments. La liste des espèces visées par des actions concertées ne doit pas perdre d'espèces au fil du temps, sauf amélioration remarquable du statut de conservation d'une espèce donnée.

81. M. Limpus (conseiller nommé pour les tortues marines) a exprimé le soutien de son groupe de travail au projet de résolution 10.23. Il a noté qu'il existe de vastes zones océaniques où aucun instrument de la CMS ne s'applique, mais où il peut exister d'autres instruments tels que le SPREP pour les États insulaires du Pacifique, avec un fonctionnement parallèle à celui de la CMS. Un bon exemple du potentiel d'efficacité de tels instruments est donné par la tortue de Kemp (*Lepidochelys kempii*), en danger critique d'extinction, qui a bénéficié d'actions concertées des États-unis et du Mexique. Il est nécessaire d'éviter les doubles emplois, et d'avoir un mécanisme qui indique si une espèce est couverte par un autre instrument, même si elle n'est pas couverte directement via la CMS.

Globalement, la conservation des tortues se fait de préférence par une gestion à l'échelle du bassin océanique et le groupe de travail recommande en conséquence un reporting à cette échelle plutôt qu'à celle de l'espèce.

Pour les océans Indien et Atlantique il existe actuellement des instruments de la CMS. Leurs Secrétariats pourraient être chargés du reporting à l'échelle de ces bassins, tandis que la Convention de Barcelone pourrait se charger à cet égard de la Méditerranée, et le SPREP du Pacifique. Le groupe de travail a rédigé divers amendements au projet de résolution 10.23, dont un paragraphe supplémentaire sur le reporting par bassin océanique.

82. Répondant à une question de M. Hogan, Mme Kühl a indiqué que le Doc 10.36 demande davantage de priorisation, via la sélection des espèces qui ont le plus besoin d'actions de conservation. M. Devillers a ajouté que l'annexe II devrait comprendre des espèces en 'situation d'attente', pour lesquelles il est admis que leur statut justifie une action mais qu'aucune n'est actuellement en préparation.

83. M. Mundkur a rappelé la présentation qu'il a fait la veille devant le groupe de travail sur les oiseaux, portant sur la résolution 10.10, une des priorités de celle-ci étant la nécessité de mettre à jour les annexes par adjonction à leurs listes des espèces qui en ont besoin.

84. M. Hogan a demandé si le programme des petites bourses pouvait faciliter les travaux portant sur certaines de ces espèces. Il a également appelé à l'action en faveur des 18 espèces

d'esturgeons inscrites à l'annexe, mais pour lesquelles il n'y a ni action concertée ni correspondant de la CMS.

85. M. Heredia (Secrétariat) a ajouté que dans les directives révisées relatives au programme des petites subventions, les espèces inscrites pour des actions concertées ou coopératives sont mises en évidence comme étant des espèces prioritaires, mais ce qui manque sont de bonnes propositions. L'idée de départ n'est pas de faire disparaître les actions concertées ou coopératives, mais de les rendre plus efficaces. Une des conditions clés pour y arriver est d'améliorer la coordination et la communication entre les mécanismes et initiatives déjà en place.

86. Mme Qwathekana (Afrique du Sud) a fait observer que le fait d'être inscrit sur une liste n'est pas, en soi, une garantie efficace contre les menaces qui affectent les espèces, puisque la plupart des espèces inscrites aux annexes continuent leur déclin. Elle a considéré que des programmes de considération sur la base de l'espèce seraient plus efficaces.

87. Le président est convenu que le processus d'inscription aux annexes est loin d'être parfait et que le Conseil doit prendre des mesures quand l'inaction conduit à voir le statut d'une espèce s'aggraver.

88. M. Morgan (CITES) a fait référence à la page 10 du projet de résolution 10.23 où l'éléphant d'Afrique est subdivisé en deux espèces, *Loxodonta africana* et *L. cyclotis*, alors que la CITES ne reconnaît que *L. africana*. Cette divergence pourrait poser problème.

89. M. Devillers a rappelé que dans le cadre de la CMS, la nomenclature doit respecter Wilson & Reeder 2005.

90. Mme Crockford (BirdLife International) a proposé de prendre en considération, pour inclusion à l'annexe I et action concertée, le courlis d'Alaska (*Numenius tahitiensis*). Cette proposition a reçu le soutien de MM. Sibley (France) et O'Sullivan (président du groupe de travail sur les oiseaux).

91. Sur invitation du président, le Conseil a approuvé la proposition d'inclure le courlis d'Alaska dans les espèces bénéficiant d'actions concertées.

92. Mme Crockford a indiqué que BirdLife International a officiellement proposé de procéder à une évaluation objective de l'ensemble des espèces d'oiseaux globalement menacées par rapport aux annexes de la CMS.

93. M. Galbraith (vice-président, UK) a noté que toute proposition d'inclure des espèces dans les actions concertées ou coopératives doit être officiellement approuvée par le Conseil scientifique avant d'être soumise à la COP pour considération. La procédure pour cela est l'adoption par le Conseil des rapports des groupes de travail concernés.

Résultats et actions

Sous réserve d'incorporation des amendements proposés par les groupes de travail et discutés plus avant lors de sa réunion plénière, le Conseil scientifique a approuvé la transmission à la COP du projet de résolution 10.23.

Point 19 de l'ordre du jour : Progrès accomplis sur d'autres questions exigeant l'avis du Conseil scientifique :

19.1 Utilisation durable

94. M. Devillers (vice-président, UE), a présenté le document PNUE/CMS/ScC.17/Doc.12 *Applicabilité des principes d'Addis Abeba aux activités menées dans le cadre de la CMS*. Il a observé que ce document trouve son origine dans un processus mis en branle lors de la COP8, où une proposition de faire adopter par le CMS les principes d'Addis Abeba a été émise. Un groupe de travail a été mis en place par la COP et le document ScC.17/Doc.12 est un rapport de synthèse sur les conclusions de ce groupe.

95. Le consensus général du groupe a été que les principes en eux-mêmes ne posent guère de difficultés, mais que le texte qui les accompagne pose de nombreux problèmes dans le contexte de la CMS. Certains de ces principes, en termes de mise en œuvre, s'appliquent à des actions que seule la CMS peut mener. De plus, la formulation utilisée peut parfois donner lieu à des interprétations très différentes et, par endroits, semble se contredire.

96. M. Routs (Australie) a indiqué que, si l'Australie soutenait la coopération entre la CMS et la CDB, elle n'accepterait pas l'applicabilité à la CMS des principes d'Addis Abeba et ne pourrait adhérer à l'adoption ou à l'approbation de ces principes par la CMS.

97. M. Devillers a répondu que la position australienne est bien connue et a été très largement prise en compte lors de l'élaboration du document mis à l'examen.

98. M. Morgan (CITES) a observé que ce document ne mentionne pas explicitement qu'il est le fruit du groupe de travail établi par la COP. Ce document ne correspond pas au souvenir qu'il a des discussions qui ont eu lieu à Rome.

99. M. Biber (Suisse) a souligné que le Conseil scientifique est supposé donner un avis sur les travaux à venir de la Convention relativement à l'utilisation durable des espèces couvertes par la CMS. Ce point devra figurer à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.

Résultats et actions

Le Conseil a décidé qu'en préparant le document PNUE/CMS/ScC.17/Doc.12 *Applicabilité des principes d'Addis Abeba aux activités menées dans le cadre de la CMS*, le groupe de travail a satisfait à ses termes de référence. Tous travaux supplémentaires supposeraient de nouveaux termes de référence, et ce problème devra être abordé par le Conseil à sa 18^{ème} réunion.

19.2 Critères d'inclusion d'une espèce à l'annexe II

100. Le document PNUE/CMS/Conf.10.37 *Application des catégories de la Liste rouge de l'UICN à l'évaluation des propositions d'inclusion aux annexes de la CMS* a été présenté par M. Baker (conseiller nommé pour les captures accessoires).

101. Il a indiqué que pour l'Australie, il est préférable d'aborder ce problème en intersession, après la COP10, du fait que le document n'a été communiqué aux Parties que tout récemment.

102. Il a également indiqué que le Royaume-Uni a soumis des commentaires détaillés, et dans l'ensemble favorables, mais en mettant en garde contre la transformation des listes de la CMS en 'dépotoirs'. Le Royaume-Uni a par ailleurs observé que toutes les espèces de la CMS n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation récente par l'UICN.

103. M. Størkersen (Norvège) a exprimé ses regrets face au retard dans la mise à disposition du document. Le sentiment de la Norvège est qu'à ce stade, le Conseil ne peut qu'en prendre bonne note, mais qu'il devrait recommander la préparation d'un projet de résolution et de directives en vue de les soumettre à la COP11. Les directives devraient être plus complètes que les actuelles, par exemple en couvrant la question du retrait d'une espèce.

104. M. Ebenhard (Suède) a demandé ce qu'il convient de faire quand la taxonomie de la CMS et celle de l'UICN divergent.

105. M. Baker a répondu que la proposition suggère d'utiliser les catégories de la Liste rouge, non la Liste rouge proprement dite.

106. Pour M. Fouda (Égypte) il s'agit là d'un point crucial. Son opinion est que de nombreuses évaluations de l'UICN n'ont pas été convenablement vérifiées à l'échelon des pays.

107. M. Williams (UK) a remercié les participants à l'élaboration du document. Le Royaume-Uni partage complètement l'analyse de la Norvège selon laquelle il s'agit d'une question d'une grande importance pour la CMS, mais qui nécessite sans doute d'être élaborée davantage avant de pouvoir faire l'objet d'une recommandation de décision soumise à la COP.

108. MM. Størkersen et Routh (Australie) ont exprimé le même avis et recommandé que le Conseil scientifique remette à l'intersession la finalisation de ses travaux sur les critères d'inscription d'espèces aux annexes I et II.

109. M. Sibley (France) a souligné l'urgence du besoin qu'a la CMS de disposer sur ce sujet de directives claires, dont l'élaboration se fait attendre depuis de longues années. Il a reconnu qu'il est trop tard pour prendre une décision durant la COP10, mais la Convention doit s'assurer que des directives seront prêtes pour adoption à la COP11.

110. M. Morgan (CITES) a fait observer que, du fait que la CITES et la CMS ciblent toutes deux des espèces menacées d'extinction, il serait utile, vis-à-vis de l'extérieur, que les deux Conventions suivent des approches similaires.

111. M. Heredia a indiqué que la discussion de cette question est à l'ordre du jour de la COP et qu'à strictement parler, une résolution n'est pas indispensable, la demande d'élaboration de critères pouvant être exprimée dans le rapport de la COP.

112. Suite à d'autres échanges, M. Størkersen a suggéré que M. Baker et d'autres conseillers intéressés préparent les termes de référence d'un groupe de travail intersessionnel, tandis que le Conseil demanderait à la COP la mise en place d'un tel groupe de travail, chargé de la finalisation des critères d'inscription aux annexes.

Résultats et actions

La proposition du conseiller désigné par la Norvège a été approuvée par le Conseil. Le président a invité les participants intéressés à se mettre en rapport avec M. Baker pour la préparation de termes de référence portant sur l'élaboration de critères destinés à aider la Convention à évaluer les propositions d'adjonction de taxons aux annexes de la CMS. Ce processus doit déboucher sur un projet de résolution et de directives, pour adoption par la COP11.

Le groupe de travail intersessionnel s'est réuni et a proposé les termes de référence qui suivent :

« Élaborer un jeu de critères destinés à assister la COP et le Conseil scientifique dans l'évaluation des propositions d'inscription de taxons aux annexes de la Convention, et de leur désinscription.

Les critères proposés devront être finalisés à temps pour être examinés par la 18^{ème} réunion du Conseil scientifique et ensuite soumis à la COP pour adoption. »

19. Enquête sur l'expertise des membres du Conseil scientifique

113. Mme Kühl (Secrétariat) a présenté le document PNUE/CMS/ScC.17/Doc.6 *Analyse de l'expertise des membres du Conseil scientifique*. Elle a souligné la nécessité de combler les lacunes identifiées, telles que la relative faiblesse du nombre de conseillers scientifiques possédant une expertise sur les espèces marines, afin d'améliorer l'efficacité de la Convention. Il est vital d'associer informellement d'autres experts à ses travaux et de créer des réseaux régionaux.

114. Pour M. Devillers (vice-président, UE), l'enquête démontre une répartition remarquablement équilibrée de l'expertise au sein du Conseil. Une des grandes réussites de la CMS a été de faire prendre conscience d'autres taxons d'animaux migrateurs que les oiseaux. Un changement important de la structure du Conseil ne serait pas très rationnel.

115. M. Fouda (Égypte), Mmes Qwathekana (Afrique du Sud), Morales Palarea (Paraguay) et Agreda (Équateur) ont insisté sur la nécessité, pour les membres du Conseil, de s'intégrer à des réseaux d'experts à l'échelle des pays ou des régions, citant des exemples pertinents dans leurs propres pays.

116. M. Mundkur (conseiller nommé pour la faune asiatique) a décrit la façon dont le groupe de travail sur les itinéraires aériens a tendu la perche à d'autres réseaux d'expertise, et suggéré qu'une telle approche pourrait être suivie par d'autres groupes de travail à base taxonomique. Il serait particulièrement utile au Conseil de voir comment appréhender d'un point de vue plus stratégique la vaste somme de connaissances présente au sein de la Commission de survie des espèces de l'UICN.

117. M. Biber (Suisse) a attiré l'attention sur le manque relatif d'expertise du Conseil en ce qui concerne les invertébrés migrateurs.

118. M. Devillers a suggéré de recourir au mécanisme des conseillers nommés pour contribuer à combler les lacunes ; par exemple, pour améliorer l'expertise du Conseil sur les invertébrés.

119. Le président a fait observer qu'une première étape consiste à regarder quelle expertise existe déjà au sein du Conseil, puis, une seconde, à regarder quelle expertise est disponible pour le Conseil. Cependant, moins de la moitié des conseillers ayant répondu à l'enquête, il n'est pas possible d'aboutir à une conclusion reposant sur des données établies.

Résultats et actions

Le Secrétariat a été prié de renvoyer le questionnaire de l'enquête, par voie électronique, à ceux qui n'y ont pas encore répondu à ce jour. Les conseillers concernés ont été instamment priés de retourner des questionnaires remplis au Secrétariat pour le 19 novembre 2011.

19.5 Espèces exotiques invasives

120. Le document PNUE/CMS/ScC.17/Doc.11 *Espèces exotiques invasives et espèces migratrices* a été présenté par Mme Laura Aguado (Secrétariat).

121. Le président a fait observer que le Conseil est supposé donner des avis à la Convention sur ses travaux à venir relativement à cette question.

122. Au cours de la discussion, sont intervenus MM. Sibley (France), Andreas Krüss (Allemagne), et M. Spina (Italie), Mme Morales Palarea (Paraguay), MM. Baker (conseiller nommé pour les captures accessoires), Fouda (Égypte), Devillers (vice-président, UE), Ebenhard (Suède), Sivakumar (Inde), Mundkur (conseiller nommé pour la faune asiatique), Rocha (Bolivie), Galbraith (Vice-président, UK), Diouck (Sénégal) et Heredia (Secrétariat).

123. Si tous les intervenants sont convenus que le problème des espèces exotiques invasives constitue une priorité pour la communauté de la conservation de la biodiversité, il n'y a pas de consensus sur la question de savoir s'il s'agit d'une priorité pour la CMS, et sur la nature des activités à entreprendre, du point de vue de la CMS, pour s'y attaquer.

124. M. Heredia a apporté une clarification sur le fait que les espèces invasives sont mentionnées dans le texte de la Convention comme étant une menace de premier plan pour les espèces couvertes par la CMS.

125. M. Galbraith a suggéré de faire avancer la question en l'abordant dans le cadre du Plan stratégique de la Convention.

126. Le président a pris note de l'accord du Conseil sur cette proposition et a prié M. Galbraith de proposer une formulation spécifique pour le rapport qui doit être fait à la COP10 sur cette question.

Résultats et actions

Le Conseil a approuvé la conclusion avancée par le vice-président, ainsi libellée : « Le Conseil scientifique a relevé l'importance de l'impact des espèces exotiques sur la biodiversité en général, et sur les espèces migratrices plus particulièrement. Il a recommandé qu'une étude de cet impact, et des actions à mettre en œuvre en priorité pour en réduire les effets, soit mise en œuvre durant l'intersession. »

Point 20 de l'ordre du jour : Présentation des rapports des groupes de travail taxonomiques et thématiques

127. Le président a invité les présidents des groupes de travail taxonomiques à présenter le rapport de leur groupe.

128. Mme Roseline Beudels (Belgique), présidente du groupe de travail sur les mammifères terrestres, a présenté son rapport, qui est joint en annexe n.

129. M. Morgan (CITES) a demandé des clarifications sur la recommandation de faire bénéficier de l'inscription CMS des populations indigènes sauvages regroupées sous *Ovis aries*. Il a rappelé que la CITES, dans le même contexte, avait éprouvé des problèmes de taxonomie. Il a demandé s'il était recommandé que la COP10 se prononce sur cette question, ou si elle aboutirait devant une COP ultérieure.

130. M. Devillers (vice-président, UE) a considéré qu'il est important de bien distinguer l'avis scientifique donné par le Conseil sur le caractère désirable ou non, d'un point de vue scientifique, de l'inscription d'un taxon donné, de la décision officiellement formulée par la COP qui dépend de l'opinion des Parties sur l'application dans la pratique des recommandations scientifiques en question. Tout en étant d'accord avec M. Morgan sur le risque de difficultés dans le cas spécifique considéré, tout ce que le Conseil doit faire est de rendre un avis sur le caractère désirable, d'un point de vue scientifique, de la recommandation en cause.

131. M. Størkersen (Norvège) ne partageait pas entièrement cette analyse. Chaque proposition doit être évaluée avec soin, et dans le cas particulier, cette suggestion, appliquée à des populations sauvages regroupées sous *Ovis aries*, semble hâtive. Cette situation montre une fois de plus le besoin urgent de critères parfaitement clairs pour adjonction aux annexes.

132. Le Secrétariat a rappelé que seules les propositions d'inscription qui ont été soumises au moins 150 jours avant la COP sont éligibles à l'approbation par les Parties.

133. Le président a estimé, pour conclure, que le groupe de travail s'était contenté de déclarer souhaitable l'inscription de populations sauvages regroupées sous *Ovis aries*. Cela ne constitue pas une soumission officielle en vue d'inscription.

134. M. Perrin, président du groupe de travail sur les mammifères aquatiques, a présenté son rapport, qui est joint en annexe n.

135. M. Hogan, président du groupe de travail sur les poissons, a présenté son rapport, qui est joint en annexe n.

136. M. Limpus, président du groupe de travail sur les tortues marines, a présenté son rapport, qui est joint en annexe n.

137. M. O'Sullivan, président du groupe de travail sur les oiseaux, a présenté son rapport, qui est joint en annexe n.

138. MM. Morgan (CITES) et Siblet (France) ont exprimé leur regret que le groupe de travail n'ait pas été en mesure de recommander une décision sur la taxonomie des oiseaux.

139. La CITES ne met pas en doute la qualité de la liste de contrôle taxonomique de BirdLife International, mais cette liste présente un degré de complexité et une fréquence de changements qui en fait un instrument inadéquat pour les AME. Il reste nécessaire de présenter le projet de résolution 10.13 à la COP pour approbation.

140. MM. Limpus (conseiller nommé pour les tortues) et Biber (Suisse) ont souligné que l'avis rendu par le groupe de travail indique clairement que le projet de résolution 10.13 ne doit pas être transmis à la COP. M. Biber a demandé au président du groupe de travail sur les oiseaux, M. O'Sullivan, de lire la recommandation formulée sur ce point par son groupe, qui dit ce qui suit :

141. « Le groupe de travail prie le président du Conseil scientifique de se mettre en rapport avec les présidents des organes scientifiques consultatifs, les secrétariats des AME compétents, et les organisations internationales concernées dont l'UICN, BirdLife International, Wetlands International et le PNUE/CSMC, dans le but d'évaluer la dernière édition de Dickinson, qui doit sortir en 2012, et la possibilité d'adopter une taxonomie et une nomenclature uniques pour les oiseaux, pour en informer la Conseil scientifique lors de sa 18^{ème} réunion. »

142. Le président a conclu que cette recommandation doit être considérée comme valide et a invité le Conseil à approuver les rapports des présidents des groupes de travail taxonomiques.

Résultats et actions

Le Conseil a adopté les rapports des groupes de travail taxonomiques.

143. Le président a invité les présidents des groupes de travail thématiques à présenter le rapport de leur groupe.

144. M. Galbraith, président du groupe de travail sur les impacts du changement climatique sur les espèces migratrices et leurs conséquences pour l'adaptation, a présenté son rapport, qui est joint en annexe n.

145. M. Baker, président du groupe de travail sur les captures accessoires, a présenté son rapport, qui est joint en annexe n.

146. En réponse à une question de M. Siblet (France), relative à la source des données utilisées pour les pêcheries françaises en zone sub-antarctique, M. Baker a indiqué que ces informations avaient été soumises à la CCAMLR lors de sa réunion d'octobre 2011. M. Baker s'est proposé d'en discuter plus avant avec M. Siblet dans le cadre d'entretiens bilatéraux.

147. M. Oteng-Yeboah, président du groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage, a présenté son rapport, qui est joint en annexe n.

Résultats et actions

Le Conseil a adopté les rapports des groupes de travail taxonomique.

Point 21 de l'ordre du jour : Election du président et des vice-présidents du Conseil scientifique pour la période 2012-2014, et désignation du conseiller nommé pour les oiseaux et de celui pour la faune néotropicale.

148. La présidence a été assurée par la Secrétaire exécutive pour ce point de l'ordre du jour. Les élus actuels, MM. Mshelbwala, Devillers et Galbraith, ont été priés de quitter la salle durant le scrutin.

149. La Secrétaire exécutive a prié les participants de se référer au document PNUE/CMS/ScC17/Inf.2 *Règles de procédure du Conseil scientifique de la CMS*, et plus particulièrement à la règle 8 relative au président et aux vice-présidents du Conseil. Elle a noté qu'au cours de la période triennale écoulé il y avait eu à titre exceptionnel deux vice-présidents, mais qu'il était supposé qu'il n'y en aurait qu'un au cours du triennat à venir, comme stipulé par les règles de procédure. Le Conseil a confirmé cette supposition.

150. La Secrétaire exécutive a sollicité des désignations pour la position de président du Conseil scientifique, qui seraient prises en compte par la COP10 dans le cadre du point approprié de l'ordre du jour.

151. Mme Jelena Kralj (Croatie) a désigné M. Fernando Spina (Italie). Cette proposition a été soutenue par M. Fouda (Égypte) et adoptée par acclamations. M. Spina a remercié le Conseil et s'est engagé à faire de son mieux.

152. La Secrétaire exécutive a sollicité des désignations pour la position de vice-président du Conseil scientifique, en rappelant au Conseil la nécessité de tenir compte de l'équilibre régional et de genre de son bureau.

153. M. Barirega (Ouganda) a désigné Mme Malta Qwathkana (Afrique du Sud). Cette proposition a été soutenue par Mme Beudels (Belgique) et adoptée par acclamations. Mme Qwathkana a remercié les conseillers pour la confiance qu'ils lui manifestaient et confirmé qu'elle était prête à affronter les défis du rôle de vice-présidente.

154. M. Heredia (Secrétariat) a observé que le Conseil devait également recommander de nouveaux conseillers nommés, pour les oiseaux et pour la faune néotropicale. La tradition veut que le conseiller nommé pour les oiseaux provienne de la famille de BirdLife International. Il avait été proposé de recommander M. Leon Bennun, responsable scientifique de Birdlife. Cette proposition a été soutenue par le conseiller nommé en exercice pour les oiseaux, M. John O'Sullivan.

155. M. Rodrigo Medellín (Mexique) avait été proposé pour le poste de nouveau conseiller nommé pour la faune néotropicale. Il est très apprécié dans la région et bien connu de la famille CMS, en sa qualité d'Ambassadeur pour l'année de la chauve-souris.

156. M. Rocha (Bolivie) a soutenu la candidature de M. Rodrigo Medellín au nom de la région néotropicale.

Le Conseil a adopté les deux propositions.

Point 22 de l'ordre du jour : Adoption du rapport et des points d'action

157. Le président a confirmé qu'un projet de rapport de la réunion, y compris les résultats et les points d'action, serait distribué aux participants assez tôt pour permettre sa révision et tous amendements nécessaires, préalablement à la soumission du rapport comme document de travail de la COP. Les rapports des groupes de travail taxonomiques et thématiques seraient annexés au rapport des séances plénières, comme pour les réunions précédentes du Conseil scientifique.

Point 23 de l'ordre du jour : Date et emplacement de la 18^{ème} réunion du Conseil scientifique

158. Le Conseil a accepté la proposition de la Secrétaire générale de procéder à des consultations entre le Secrétariat et les nouveaux président et vice-présidente, avant d'informer aussitôt que possible les conseillers des dates proposées.

Point 24 de l'ordre du jour : Divers

159. Le conseiller nommé pour la faune asiatique a rappelé que le groupe de travail taxonomique sur les oiseaux a reçu mandat d'examiner les projets de résolution 10.10 et 10.3. Il en a résulté bon nombre d'améliorations importantes, qui ont été transmises au Secrétariat.

160. Le président a jugé que le temps manquait pour permettre à la réunion plénière d'examiner plus en détail ces amendements, mais il a prié le Secrétariat de veiller à ce que tous soient pris en compte lors de la révision des projets de résolutions en cause.

161. Le président a exprimé avec force sa conviction du caractère insuffisant d'une durée de deux jours pour rendre pleinement justice au travail du Conseil scientifique ; de nombreux projets de résolutions n'ont même pas pu être examinés en réunion plénière et les rapports des groupes de travail n'ont pu être examinés, faute de temps. Il a recommandé avec force au président et à la vice-présidente nouvellement élus d'insister absolument pour une réunion d'une durée de trois jours, immédiatement avant la COP11.

Point 25 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

162. Le Conseil a exprimé sa gratitude au président et aux vice-présidents actuels pour leurs efforts au cours de la période triennale écoulé.

163. La Secrétaire exécutive a fait part de sa propre gratitude au président et aux vice-présidents, ainsi qu'à tous les conseillers, conseillers nommés, partenaires, ONG, et à la famille CMS étendue. Elle a offert des présents en gage de cette appréciation au président et aux vice-présidents sortants, ainsi qu'au conseiller nommé sortant pour les oiseaux.

164. Le président a remercié chaleureusement le Conseil, en notant sa gratitude particulière à l'égard des deux vice-présidents et du Secrétariat pour l'appui inestimable qu'il en a reçu. Des remerciements particuliers ont été adressés une nouvelle fois au Gouvernement norvégien pour avoir accueilli la réunion.

165. La réunion a été close à 20h00 le 18 novembre.